

#### DEPARTEMENT LOT et GARONNE

#### **ARRONDISSEMENT NERAC**

## **CANTON** NERAC

Nombre de conseillers

en exercice: 29

Présents: Votants:

21 28

#### **OBJET:**

Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T

N° 137/2023

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 30 novembre 2023

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 30 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 24 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire,

<u>Étaient présents</u> : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, BES, IBN-SALAH Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI. GARBAY, DULOUARD, FONTANEL. GOUJON Conseillers Municipaux.

# Absents excusés:

Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET. Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI. Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO. Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ. Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE. Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE. Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame GARBAY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 26 octobre a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **RAPPORTEUR: Monsieur le Maire**

Par délibération n°14/2020 du 28 mai 2020, vous avez délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de compétences, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

L'usage de cette délégation doit faire l'objet d'une information par le Maire lors de la plus proche des séances obligatoires de l'Assemblée Délibérante.

OBJET	DATE DECISION	ATTRIBUTAIRE OU DESTINATAIRE	CODE POSTAL	MONTANT € HT (si utile)
Programmation culturelle 2024 du château-musée Henri IV – Demande de subvention – Conseil Départemental	23/10/2023	Conseil Départemental	47 000 (AGEN)	5 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Certifie conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Souspréfecture de Nérac le

Et de la publication à Nerac le

In Admira

Le MAIRE,

Le SECRETAIRE DE SEANCE,